

Notes juridiques



Javier Ramón Sierra

Associé, Droit Public, Administratif et Réglementaire



Mario Chaparro

Counsel, Droit Public, Administratif et Réglementaire

/ Juillet 2026

Toda & Nel-lo obtient la déclaration de licenciement abusif d'une salariée intérimaire ayant 22 ans d'ancienneté et une condamnation de plus de 41 000 euros contre la Communauté de Madrid pour titularisation frauduleuse de son poste

Le cabinet Toda & Nel-lo, sous la direction juridique de son associé en Droit Public et ancien magistrat **Javier Ramón Sierra**, a obtenu un jugement rendu le 3 juillet 2026 par le Tribunal social n° 36 de Madrid qui franchit une nouvelle étape dans la défense des travailleurs intérimaires face au recours abusif à l'emploi temporaire par les Administrations publiques. Le jugement applique non seulement la doctrine établie par l'Assemblée plénière de la Chambre sociale de la Cour suprême dans son arrêt du 11 mai 2026 et celle de la Cour de justice de l'Union européenne du 14 avril 2026 (affaire Obadal), mais **va encore plus loin** : elle déclare **le licenciement abusif** de la salariée et condamne le Département de la Famille, de la Jeunesse et des Affaires sociales de la Communauté de Madrid à choisir entre sa **réintégration avec versement des salaires** de procédure ou le versement de 32 223,95 euros à titre d'indemnité pour licenciement abusif, auquel s'ajoute une condamnation supplémentaire au versement de 9 000 euros à titre d'indemnité pour préjudice moral découlant du recrutement frauduleux, portant **l'indemnisation totale à 41 223,95 euros**.

/ 1

- Pourquoi la titularisation du poste constitue-t-elle un licenciement abusif ?

La salariée travaillait pour l'entité publique depuis novembre 2001, d'abord dans le cadre d'un contrat intérimaire de remplacement, puis, à partir de juillet 2003, dans le cadre d'un contrat de travail à temps partiel à durée déterminée en tant qu'auxiliaire administrative pour pourvoir un poste vacant.

Par un courrier de 2025, la rupture de sa relation de travail lui a été notifiée sur le fondement de l'article 8.1.c du décret royal 2720/1998. Le tribunal constate cependant que la durée maximale a été manifestement dépassée et que le poste occupé par la salariée n'a pas été pourvu selon la procédure réglementaire de recrutement, mais a en réalité changé de nature juridique, étant attribué à une fonctionnaire titulaire nouvellement nommée ayant participé à un processus de stabilisation de l'emploi temporaire du personnel fonctionnaire.

Ainsi, le jugement applique la doctrine selon laquelle, lorsque le poste attribué à un travailleur non titulaire à durée indéterminée est pourvu par un processus de titularisation, cela équivaut à un licenciement, la procédure réglementaire de pourvoi d'un poste vacant n'ayant pas été suivie, en citant des arrêts de la Cour suprême du 30 septembre 2025 et de la Cour supérieure de justice de Madrid. En conséquence, le licenciement est déclaré abusif.

Notes juridiques

- Quelles indemnisations sont accordées ?

La décision condamne la Communauté de Madrid au versement de deux indemnités d'un montant considérable :

- Indemnité pour licenciement abusif : L'indemnité est calculée sur la base des données du contrat frauduleux (depuis juillet 2003), du salaire brut journalier et de la date de cessation, ce qui donne une indemnité de 32 223,95 euros, l'Administration ayant la possibilité d'opter à la place pour la réintégration avec versement des salaires de procédure.
- Indemnité pour préjudice moral : En application de la doctrine de la Quatrième Chambre de la Cour suprême énoncée dans son arrêt 475/2026 du 11 mai, outre l'indemnité de rupture, une indemnité supplémentaire est due au titre de l'abus de la précarité, destinée à réparer intégralement le préjudice subi du fait de la situation d'insécurité professionnelle sur une longue période. Constatant que la salariée a travaillé en situation de précarité frauduleuse pendant un total de 19 des 22 années de validité du contrat — un chiffre qui dépasse de près de deux décennies le maximum autorisé par l'EBEP —, le tribunal fixe l'indemnité supplémentaire pour préjudice moral à 9 000 euros, considérant qu'une durée aussi exceptionnelle, ayant couvert l'essentiel de la vie professionnelle de la salariée, justifie un montant se situant dans la tranche haute du barème indemnitaire prévu à l'article 40.1.c bis de la LISOS.

/ 2

- Pourquoi ce jugement est-il important ? Conséquences pratiques

- Consolide la **qualification de licenciement abusif** dans les cas de titularisation. Le jugement confirme que la transformation d'un poste de droit du travail en poste de fonctionnaire — et son attribution par un processus de stabilisation du personnel fonctionnaire — n'équivaut pas au pourvoi réglementaire du poste vacant, mais constitue un licenciement abusif avec toutes ses conséquences indemnitaires. Cela crée un précédent d'une grande importance pour tous les travailleurs non titulaires à durée indéterminée dont les postes ont fait l'objet de processus de titularisation.
- Reconnaît le **cumul de l'indemnité pour licenciement abusif et de l'indemnité pour préjudice moral**. Contrairement aux cas où le contrat prend fin en raison du pourvoi réglementaire du poste vacant, la salariée a ici droit non seulement à l'indemnité complémentaire pour abus de la précarité, mais aussi à l'indemnité légale pour licenciement abusif, ce qui accroît sensiblement la protection économique du travailleur.
- Applique le **niveau maximal du barème indemnitaire pour préjudice moral** pour les cas d'abus d'une durée exceptionnellement longue. La décision considère qu'une durée frauduleuse de près de deux décennies, ayant couvert l'essentiel de la vie professionnelle de la salariée, justifie de se situer dans la tranche haute du barème indemnitaire, en s'écartant du minimum qui correspondrait à des contrats frauduleux de plus courte durée.

Notes juridiques

- Le jugement s'inscrit dans le prolongement de la doctrine de la Cour de justice de l'Union européenne (arrêt C-418/24 du 14 avril 2026, affaire Obadal) et de la Quatrième Chambre de la Cour suprême (arrêt 475/2026 du 11 mai), qui déclarent insuffisante la seule indemnité légale de rupture pour réparer l'abus dans le recours à l'emploi temporaire, et imposent une indemnité supplémentaire réparant intégralement le préjudice subi.
- Consacre **Toda & Nel-lo** comme **cabinet de référence dans la défense des travailleurs touchés par la précarité de l'emploi dans le secteur public**, à un moment d'importance jurisprudentielle particulière, et réaffirme l'engagement du cabinet dans la lutte pour la titularisation des travailleurs intérimaires lorsque cela est justifié, ainsi que pour la réclamation des indemnités correspondantes.

Contact presse

Xavi Gofi

Responsable de la Communication

653 041 359 / xavi.goni@todanelo.com